



## Plan épargne retraite perp

Par **Vallm**, le **25/09/2019** à **13:05**

Bonjour nous avons souscrit à un plan épargne retraite au Crédit Agricole il y a plus de 15 ans. Nous n'épargnons plus sur ce plan depuis plus de 8 ans. Nous aimerions récupérer cet argent pour l'achat de notre première résidence principale. La banque nous le refuse. Est-ce normal il y a-t-il des conditions particulières.

Par **Lag0**, le **25/09/2019** à **13:16**

Bonjour,

L'achat de la résidence principale n'est pas un motif pour récupérer le capital d'un PERP.

Les cas de déblocage :

[quote]

Votre épargne peut être récupérée en capital, de façon anticipée, dans les cas suivants:

- invalidité (2e ou 3e catégorie);
- fin des droits aux allocations chômage;
- décès du conjoint ou du partenaire de Pacs;
- surendettement (sur demande adressée à l'assureur, soit par le président de la commission de surendettement, soit par le juge);

- pour les indépendants, cessation d'activité à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire...

[/quote]

Plus une autre possibilité pour les PERP de moins de 2000€...